



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**22.01.2003 Bulletin 2003/04**

(51) Int Cl.7: **A62B 35/00**

(21) Numéro de dépôt: **02291835.3**

(22) Date de dépôt: **19.07.2002**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR  
IE IT LI LU MC NL PT SE SK TR**  
Etats d'extension désignés:  
**AL LT LV MK RO SI**

(72) Inventeurs:  
• **Sappei, Jacques**  
**74320 Sevrier (FR)**  
• **Menetrier, Marc**  
**74330 Poisy (FR)**

(30) Priorité: **20.07.2001 FR 0109779**

(74) Mandataire: **Lemoine, Robert et al**  
**Cabinet Malémont**  
**42, Avenue du Président Wilson**  
**75116 Paris (FR)**

(71) Demandeur: **MKM (S.A.R.L.)**  
**74600 Seynod (FR)**

(54) **Harnais cuissard à ceinture fermée non ouvrable**

(57) Le harnais selon l'invention comprend une ceinture complètement fermée et non ouvrable et un moyen de réglage (11) permettant d'ajuster la dimension de la ceinture afin de permettre le passage de celle-ci au niveau des hanches de l'utilisateur. Le moyen de réglage (11) peut être constitué d'une sangle (12) sur la face externe de laquelle sont fixés deux rubans autoagrippants, l'un à boucles (13) et l'autre à crochets (14). La sangle est fixée à l'une des extrémités de la ceinture,

sous un pontet d'encordement (15) et est introduite dans un anneau (16) fixé à l'autre extrémité de la ceinture, son extrémité comportant le ruban à crochets (14) étant rabattue contre sa partie comportant le ruban à boucles (13). Lorsqu'on sépare les deux rubans autoagrippants, la ceinture retrouve sa longueur maximale qui permet le passage au niveau des hanches de l'utilisateur.

La présente invention peut s'appliquer à tous les types de harnais, et de manière plus originale, à des harnais sous forme de short, bermuda ou pantalon.

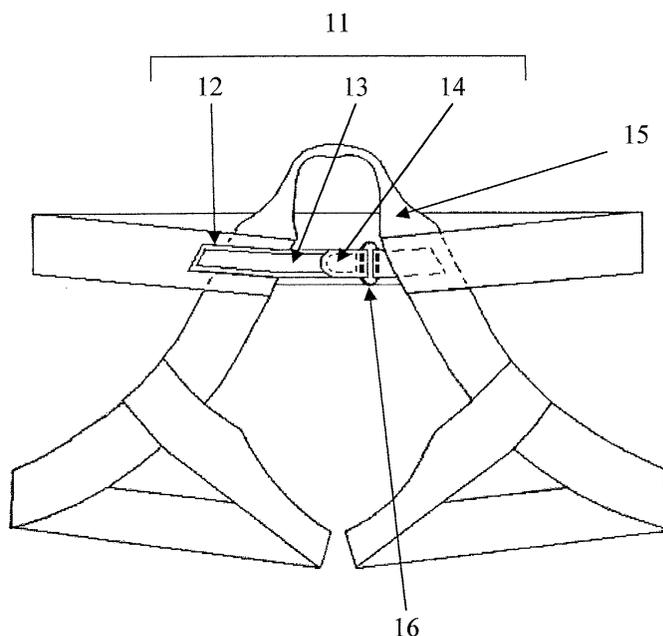


FIG. 3

## Description

**[0001]** La présente invention se rapporte à des harnais cuissards dont la structure originale permet à l'utilisateur d'être en totale sécurité une fois qu'il a revêtu le harnais, sans avoir à manipuler des boucles de sécurité montées sur les sangles de la ceinture ou des cuisses.

**[0002]** Le harnais selon l'invention présente une sécurité renforcée puisqu'il ne peut jamais être ouvert. De plus, il se met en position plus facilement puisque ses éléments constitutifs sont toujours correctement placés et identifiables.

**[0003]** Cette invention s'applique à tous les types de harnais cuissards, en particulier et à titre non limitatif, aux équipements de protection individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur (harnais d'escalade, de montagne, de spéléologie, de sécurité).

**[0004]** Habituellement, les harnais cuissards comportent une ou plusieurs boucles de sécurité permettant à l'utilisateur de le mettre en place et de l'ajuster :

- soit en ouvrant complètement la ceinture (et les sangles de cuisses si elles sont réglables), puis en positionnant le harnais sur lui et en fermant la sangle de ceinture (et les sangles des cuisses) pour être en complète sécurité,
- soit en faisant coulisser la ou les sangles pour augmenter les dimensions du harnais afin de pouvoir l'enfiler sur lui comme une culotte, et en ajustant ensuite les sangles en les faisant coulisser dans les boucles pour être en complète sécurité.

**[0005]** D'une part, la mise en place du harnais n'est pas toujours aisée. D'autre part, une boucle mal utilisée, en particulier par une personne non expérimentée, peut présenter un danger avec risque d'ouverture du harnais.

**[0006]** La présente invention permet, grâce à sa structure originale, de pallier les inconvénients liés aux structures habituelles.

**[0007]** L'invention est basée sur une ceinture complètement fermée et non ouvrable, dont la dimension est prévue pour permettre le passage au niveau des hanches. L'utilisation d'un moyen de réglage qui peut prendre différentes formes, par exemple un élément élastique ou une sangle à rubans autoagrippants, permet d'ajuster la dimension de la ceinture à celle de la taille de l'utilisateur, là où le harnais doit normalement se porter.

**[0008]** Le harnais ne pouvant jamais être ouvert, l'utilisateur se trouve immédiatement en complète sécurité dès qu'il le porte, la mise en place du harnais étant en outre facilitée par le fait que les sangles ne peuvent pas s'emmêler.

**[0009]** Cette structure originale permet également de fabriquer les harnais sous forme de shorts, bermudas ou pantalons. Ceci permet de nombreuses possibilités du point de vue esthétique.

**[0010]** Trois modes de réalisation de la présente in-

vention seront décrits ci-après à titre d'exemples nullement limitatifs en référence aux figures 1 à 3 annexées.

### Mode de réalisation selon la figure 1

**[0011]** Dans ce mode de réalisation, le harnais comprend un moyen de réglage constitué d'un élément élastique 1 dont la taille est parfaitement ajustée et qui est situé au niveau d'un pontet d'encordement 2. L'élément élastique 1 est relié à chaque extrémité 3a, 3b de la ceinture 3 et permet d'enfiler le harnais et de le positionner correctement autour de la taille de l'utilisateur.

### Mode de réalisation selon la figure 2

**[0012]** Dans ce mode de réalisation, le harnais comporte un moyen de réglage 4 qui comprend une sangle 5 sur la face externe de laquelle sont fixés deux rubans autoagrippants, l'un à boucles 6 et l'autre à crochets 7. Cette sangle est fixée derrière le pontet d'encordement 8 de la ceinture et revient sur le devant de la ceinture à travers une boutonnière 9. La sangle 5 est introduite dans un anneau 10 et son extrémité comportant le ruban à crochets 7 est ensuite rabattue contre sa partie comportant le ruban à boucles 6. Lorsqu'on sépare les deux rubans autoagrippants, la ceinture retrouve sa longueur maximale qui permet le passage au niveau des hanches de l'utilisateur.

### Mode de réalisation selon la figure 3

**[0013]** Dans ce mode de réalisation, le moyen de réglage 11 comprend une sangle 12 sur la face externe de laquelle sont fixés deux rubans autoagrippants, l'un à boucles 13 et l'autre à crochets 14. La sangle 12 est fixée à l'une des extrémités de la ceinture, derrière le pontet d'encordement 15, et est introduite dans un anneau 16 fixé à l'autre extrémité de la ceinture, son extrémité comportant le ruban à crochets 14 étant rabattue contre sa partie comportant le ruban à boucles 13. Lorsqu'on sépare les deux rubans autoagrippants, la ceinture retrouve sa longueur maximale qui permet le passage au niveau des hanches de l'utilisateur.

## Revendications

1. Harnais cuissard **caractérisé en ce qu'il** comprend une ceinture fermée (3) et un moyen de réglage (1, 4, 11) associé à la ceinture et grâce auquel l'utilisateur peut ajuster le harnais à sa taille avec la ceinture fermée.
2. Harnais selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le moyen de réglage (1) comprend un élément élastique fermant la ceinture (3) et dont la longueur est prédéterminée, cet élément élastique étant fixé à chaque extrémité (3a, 3b) de la ceinture (3) et si-

tué au niveau d'un pontet d'encordement (2).

3. Harnais selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le moyen de réglage (4, 11) comprend une sangle (5, 12) sur la face externe de laquelle sont fixés deux rubans autoagrippants, l'un à boucles (6, 13) et l'autre à crochets (7, 14). 5
4. Harnais selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** la sangle (5, 12) est enfilée dans un anneau (10, 16), tandis que son extrémité comportant le ruban à crochets (7, 14) est rabattue contre sa partie comportant le ruban à boucles (6, 13). 10
5. Harnais selon la revendication 3 ou 4, **caractérisé en ce que** la sangle (5) est située derrière un pontet d'encordement (8) et revient sur le devant de la ceinture par l'intermédiaire d'une boutonnière (9). 15
6. Harnais cuissard selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'il** peut être sous la forme d'un short, d'un bermuda ou d'un pantalon. 20

25

30

35

40

45

50

55

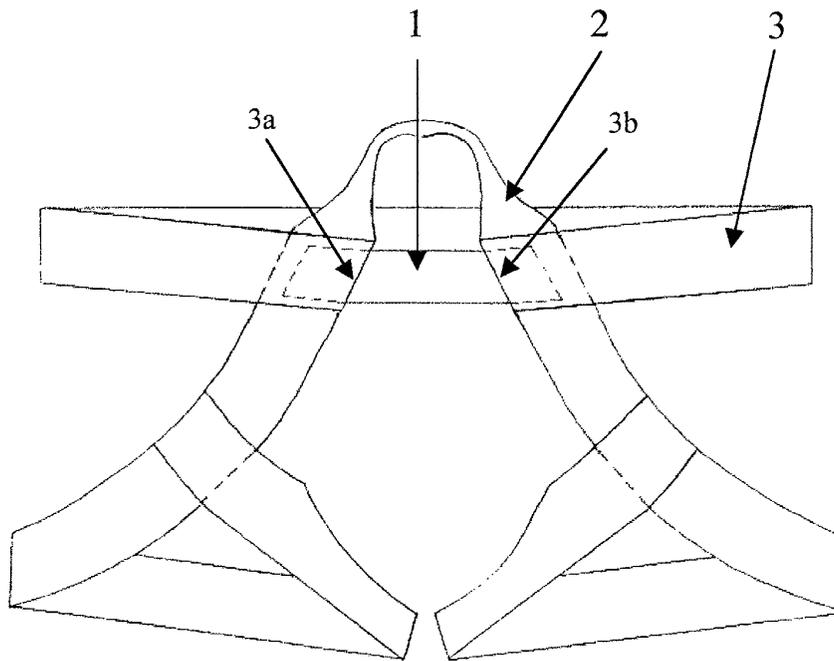


FIG. 1

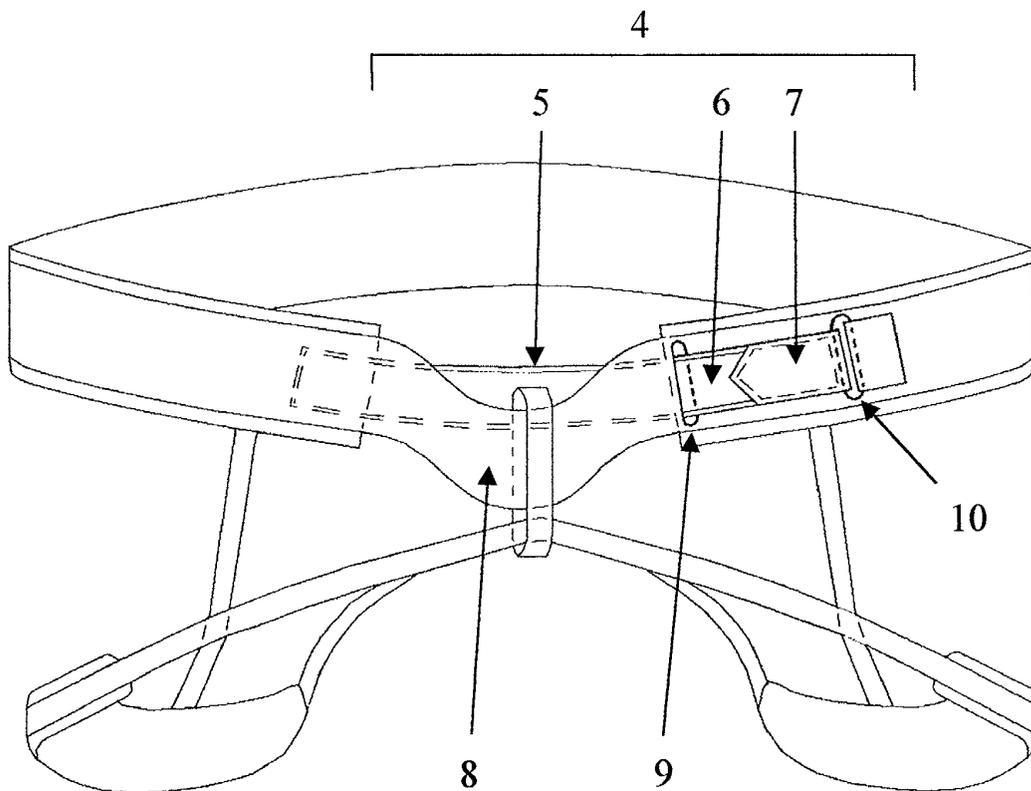


FIG. 2

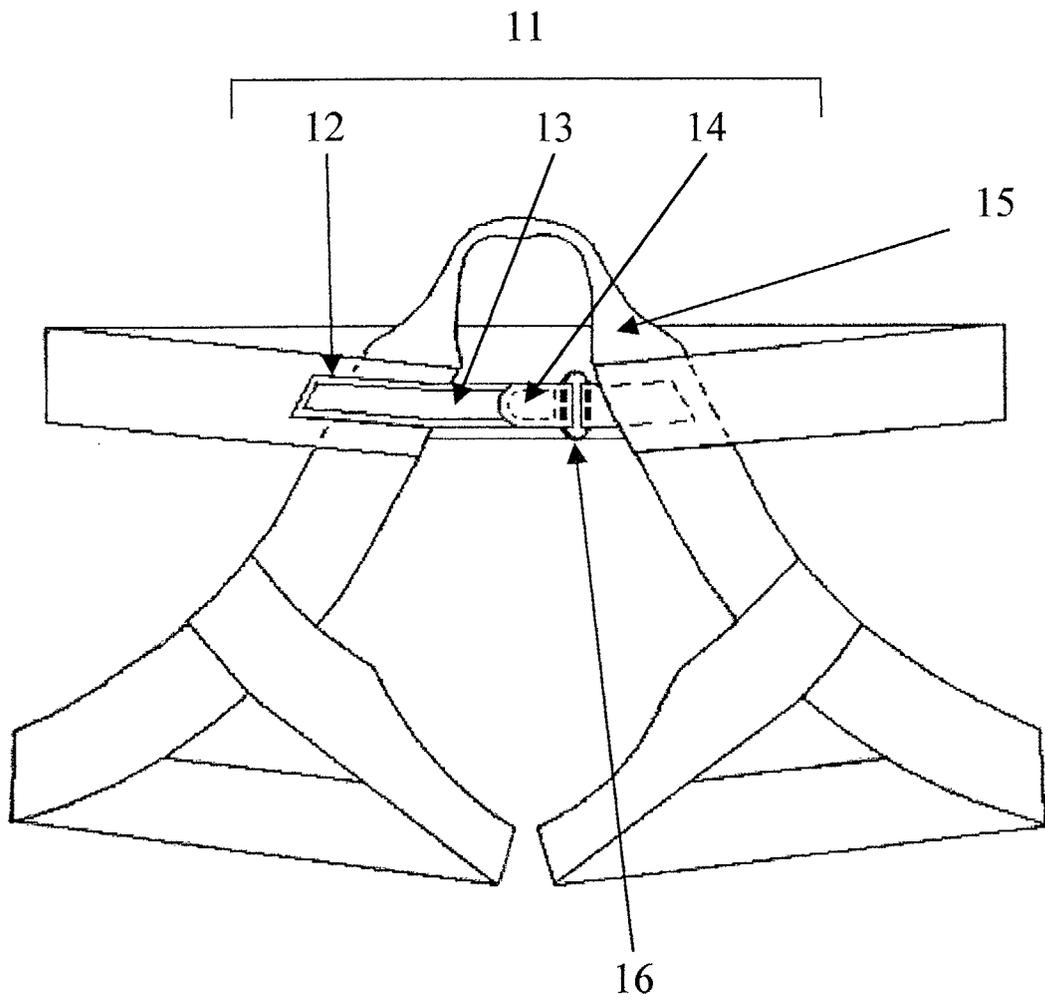


FIG. 3



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
X	EP 0 475 859 A (MILLET SOC NOUV) 18 mars 1992 (1992-03-18) * le document en entier *	1	A62B35/00
Y		3,4,6	
A		2,5	
Y	US 5 664 844 A (GREENE GINETTE L) 9 septembre 1997 (1997-09-09) * colonne 4, ligne 12 - ligne 55 * * figures 1,2 *	3,4	
Y	DE 43 27 740 A (MANFRED MECKEL FABRIK FUER SIC) 23 février 1995 (1995-02-23) * colonne 2, ligne 27 - ligne 46 * * figure 1 *	6	
A	EP 1 068 880 A (ZEDEL) 17 janvier 2001 (2001-01-17) * abrégé; figures *	1-6	
A	GB 218 467 A (JAMES KIRKHOUSE) 10 juillet 1924 (1924-07-10) * le document en entier *	1-6	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7)
A	AT 354 920 B (TEUFELBERGER MECH HANF U DRAHT ; TEUFELBERGER MECH HANF U DRAHT (00)) 11 février 1980 (1980-02-11) * figures *	1-6	A62B A41D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		5 septembre 2002	Ottesen, R
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille - document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 02 29 1835

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

05-09-2002

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication		Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 0475859	A	18-03-1992	FR	2666234 A1	06-03-1992
			EP	0475859 A1	18-03-1992
US 5664844	A	09-09-1997	AUCUN		
DE 4327740	A	23-02-1995	DE	4327740 A1	23-02-1995
EP 1068880	A	17-01-2001	FR	2796297 A1	19-01-2001
			EP	1068880 A1	17-01-2001
			JP	2001054580 A	27-02-2001
			US	6374946 B1	23-04-2002
GB 218467	A	10-07-1924	AUCUN		
AT 354920	B	11-02-1980	AT	416477 A	15-06-1979

EPO FORM P4460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82